

Positivrat Schweiz Postfach 1925 8031 Zürich +41 76 417 37 16 sekretariat@positivrat.ch PC-Konto: 85-77527-3

# Manifeste concernant l'hépatite C chronique

Nous offrons:

### De la part du Conseil Positif

• L'Association à but non lucratif "Conseil Positif Suisse" s'ouvre aussi aux personnes affectées par l'hépatite C.

Nous demandons:

#### Pour les patients

- Un accès sans préconditions aux nouvelles molécules directement actives ("Direct Acting Agents DAAs") pour le traitement de l'hépatite C chronique.
- Un accès sans préconditions aux molécules les plus efficaces suivant le génotype, les recommandations de traitement cliniques et les préférences des patients.
- Une considération particulière du risque de santé plus élevé des patients coinfectés avec le VIH.
- Un accès sans préconditions aux programmes *Expanded Access* et *Named Patient* jusqu'au règlement définitif de la prise en charge par les assurances maladie.

## De la part de l'industrie pharmaceutique

- Une politique de prix raisonnable, et supportable à mi- et long-terme par le système de santé Suisse.
- Une politique de prix permettant aux cliniciens d'utiliser les molécules plus adéquates pour un patient spécifique sans réserve.
- Des programmes *Expanded access* et *Named Patient* qui facilitent la transition entre l'homologation et la prise en charges par les assurances maladie.

#### De la part des médecins

- Une collaboration ciblée entre toutes les disciplines cliniques concernées (gastroentérologie et l'hépatologie, l'infectiologie et la médicine de la toxicomanie) comprenant les services de soins et d'autres services médicales nécessaires.
- L'établissement et la mise-à-jour continue des recommandations de traitement pour la Suisse qui s'orientent aux besoins des patients.
- Assurer le leadership pluridisciplinaire afin de développer une stratégie contre l'hépatite C et l'établissement d'une cohorte pour les hépatites, tout incluant la participation des représentants de patients (cf. Autorités)

## De la part des autorités

 L'implémentation des recommandations de la Commission de gestion du Conseil des Etats du 25 mars 2014, l'élimination des faiblesses et l'amélioration de la transparence dans la procédure d'admission et dans la détermination du prix des médicaments et, incluant tous les acteurs intéressés mais notamment les médecins et les représentants de patients.



Positivrat Schweiz Postfach 1925 8031 Zürich +41 76 417 37 16 sekretariat@positivrat.ch PC-Konto: 85-77527-3

- Le développement et l'implémentation immédiats d'une stratégie d'ensemble de santé publique concernant le diagnostique, les soins, la thérapie, le contrôle et la prévention de l'hépatite C par l'Office fédéral de la santé publique. Une telle stratégie doit judicieusement considérer les besoins multiples des différents groupes de patients concernés (usagers de drogues par la voie intraveineuse, anciens usagers des drogues prises par la voie intraveineuse, les migrants, les patients infectés suite à des transfusions ou d'interventions médicales ou infectés par des voies non clarifiées, les hommes séropositifs qui ont des rapports sexuels avec des hommes), incluant des représentants de patients.
- L'établissement d'une cohorte d'hépatites avec une stratégie à long terme d'après le modèle de la cohorte suisse du VIH (SHCS). Afin de profiter des synergies, une collaboration des cohortes hépatites et VIH doit être évaluée. Le financement des cohortes doit être assuré à long-terme.
- Adaptions dans la loi suisse sur les produits thérapeutiques afin de faciliter et simplifier les procédures pour la conduite des essais cliniques en Suisse.

### De la part du public

- Une campagne d'information et de sensibilisation compréhensive du public et en particulier des générations annuelles les plus concernés (1955 à 1975) sans faire peur.
- L'information du public doit avoir également comme but de lutter contre la discrimination des personnes concernées.

Berne et Zurich, en janvier 2015